

.../...

N°25-DGS-695

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 313-1,

VU la délibération n°23-DGS-480 du 11 décembre 2023 modifiée portant création du tableau des emplois permanents,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 5 mai 2025 et l'adoption à l'unanimité,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur,

Par 17 voix pour, 8 contre, 7 abstentions,

DELIBERE

ARTICLE 1 : DIT qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, le tableau des emplois permanents est modifié comme suit :

- Emplois créés :

Intitulé	Catégorie	Temps travail	Ancien effectif	Nouvel effectif	Cadres d'emplois
Responsable du service Habitat et Logement	A	Temps complet	00	01	Attaché
Chargé de production graphique/Designer	A	Temps complet	00	01	Attaché

- Emploi supprimé :

Intitulé	Catégorie	Temps travail	Ancien effectif	Nouvel effectif	Cadres d'emplois
Responsable de la régie Bâtiments	C	Temps complet	01	00	Agent de Maîtrise

Accusé de réception en préfecture
093-219300795-20250623-25-DGS-695-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

- Emplois dont l'intitulé est modifié :

Ancien intitulé	Nouvel Intitulé	Catégorie	Temps travail	Effectif	Cadres d'emplois cibles
Responsable du Pôle Bâtiments et du CTM	Responsable du Pôle Bâtiments	B	Temps complet	01	Technicien
Responsable du Pôle Logement et Habitat	Responsable de la politique locative	B	Temps complet	01	Rédacteur



Le Maire,

~~Dieudonné EXCELLENT~~

COMMUNE DE VILLETANEUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS

CANTON D'EPINAY-SUR-SEINE (N°9)

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil municipal de Villetaneuse, dûment convoqué le 17 juin, conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Dieunor EXCELLENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 27 jusqu'à la délibération n°25-DGS-707 inclus.
26 à la délibération n°25-DGS-708.
25 à la délibération n°25-DGS-709.
27 de la délibération n°25-DGS-710 à 25-DGS-711 inclus.

Mmes et MM. D. EXCELLENT, T. ZAHIDI, M. AMMAD, E. COULANGES, N. GIBON, D. DIAKITE, N. MARTINIS, A. MORTADA, Maire-adjoints.

Mme F. BELGUESMIA, Maire-adjoint, sauf à la délibération n°25-DGS-709.

Mmes et MM. M. SIMAKALA, F. LAROCHE, A. DA SILVA, M. THIEBAUX, Conseillers municipaux délégués.

Mmes et MM. B. POIRET, C. JUSTE, E. SOURDIER, K. KHALDI, R. BOUKERMA, R. BOUGHAZI, A. BOUZNADA, H. BAH, F. BOUGRIA, H. OULBID, M. VESELINOVIC, M. AIT ARKOUB, Conseillers municipaux.

M. N. ABDILLAH, Conseiller municipal, sauf à la délibération n°25-DGS-708 (ne prend pas part au vote).

M. C. ESSOM, Conseiller municipal, sauf à la délibération n°25-DGS-709.

ETAIENT REPRESENTES : 05

M. S. SIDIBE représenté par D. EXCELLENT.
M. T. DUVERNAY représenté par E. SOURDIER.
Mme F. SAKHO représentée par C. JUSTE.
Mme K. BERKOUUD représentée par R. BOUKERMA.
M. M. ELKHALOUI représenté par A. BOUZNADA.

ETAIENT ABSENTS : 01

02 pour la délibération n°25-DGS-708.
03 pour la délibération n°25-DGS-709.

Mme Y. ESSOM, Maire-adjoint, absente.

M. N. ABDILLAH, Conseiller municipal, à la délibération n°25-DGS-708 (ne prend pas part au vote).

Mme F. BELGUESMIA, Maire-adjoint, et M. C. ESSOM, Conseiller municipal, à la délibération n°25-DGS-709.

Le secrétariat était assuré par M. T. ZAHIDI, Adjoint au Maire.

Accusé de réception en préfecture 093-219300795-20250623-25-DGS-695-DE Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception préfecture : 01/07/2025

.../...

Accusé de réception en préfecture
093-219300795-20250623-25-DGS-695-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025